



Conseil départemental de la Manche

20 mars 2019

Présentation des candidatures

St Georges-de-Rouelley – St-Cyr-du-Bailleul

Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1 Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un nouveau partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 Un effet levier significatif grâce à de **nouvelles modalités techniques et financières**.
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

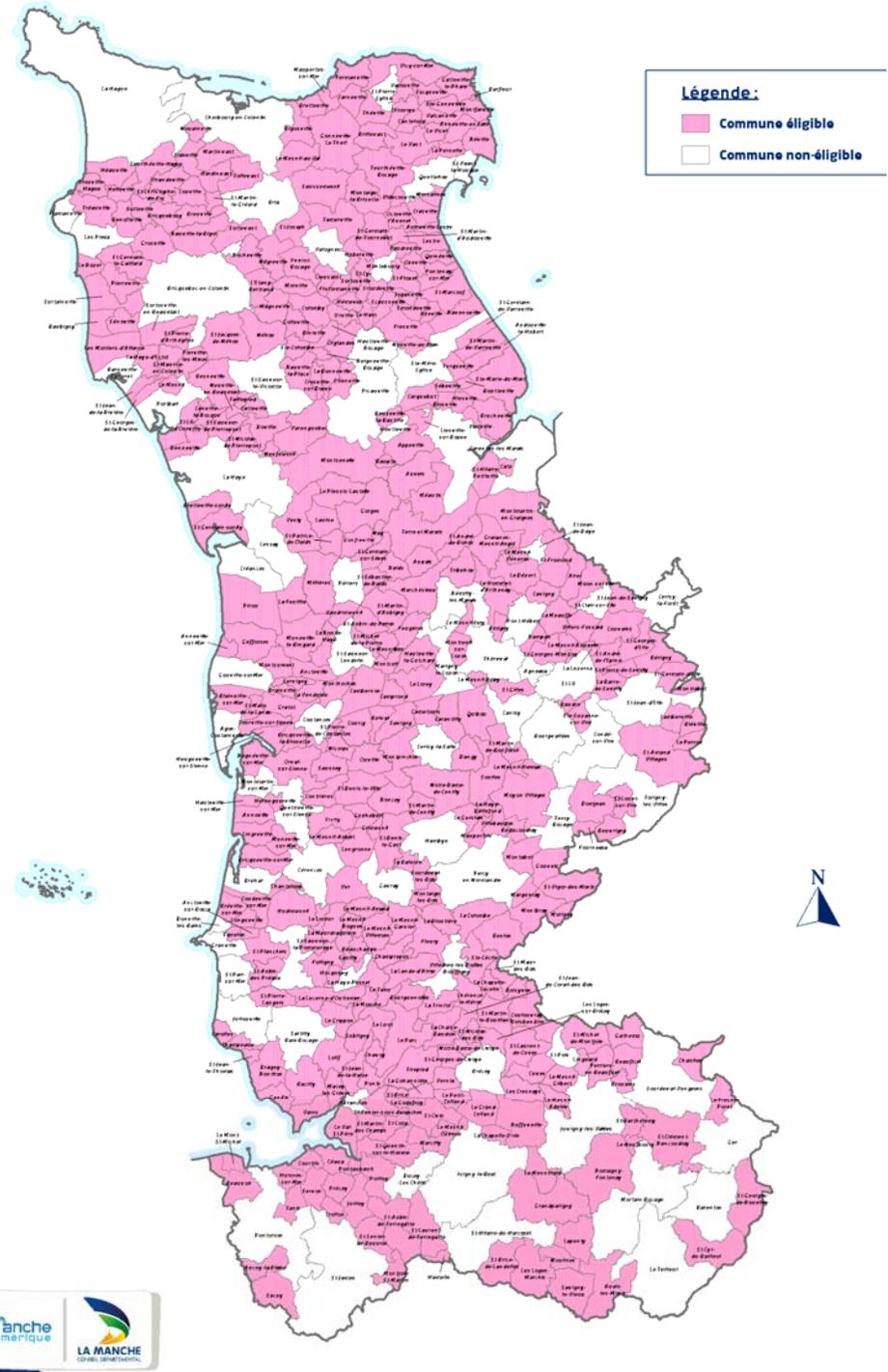
Le Fonds d'Investissement Rural

A qui s'adresse-t-il ?

Outil de partenariat entre le Département et les 377 communes non concernées par la contractualisation avec l'intercommunalité ou le Contrat de Pôles de Services.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.



Modalités du Fonds d'Investissement Rural

- Programmation possible sur une durée de **2 ans** avec **une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par communes éligibles à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagement d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aires de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois la subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délais une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

Saint-Georges-de-Rouelley

Saint-Cyr-du-Bailleul

Aménagement et agrandissement
du groupe scolaire Pierre Sineux



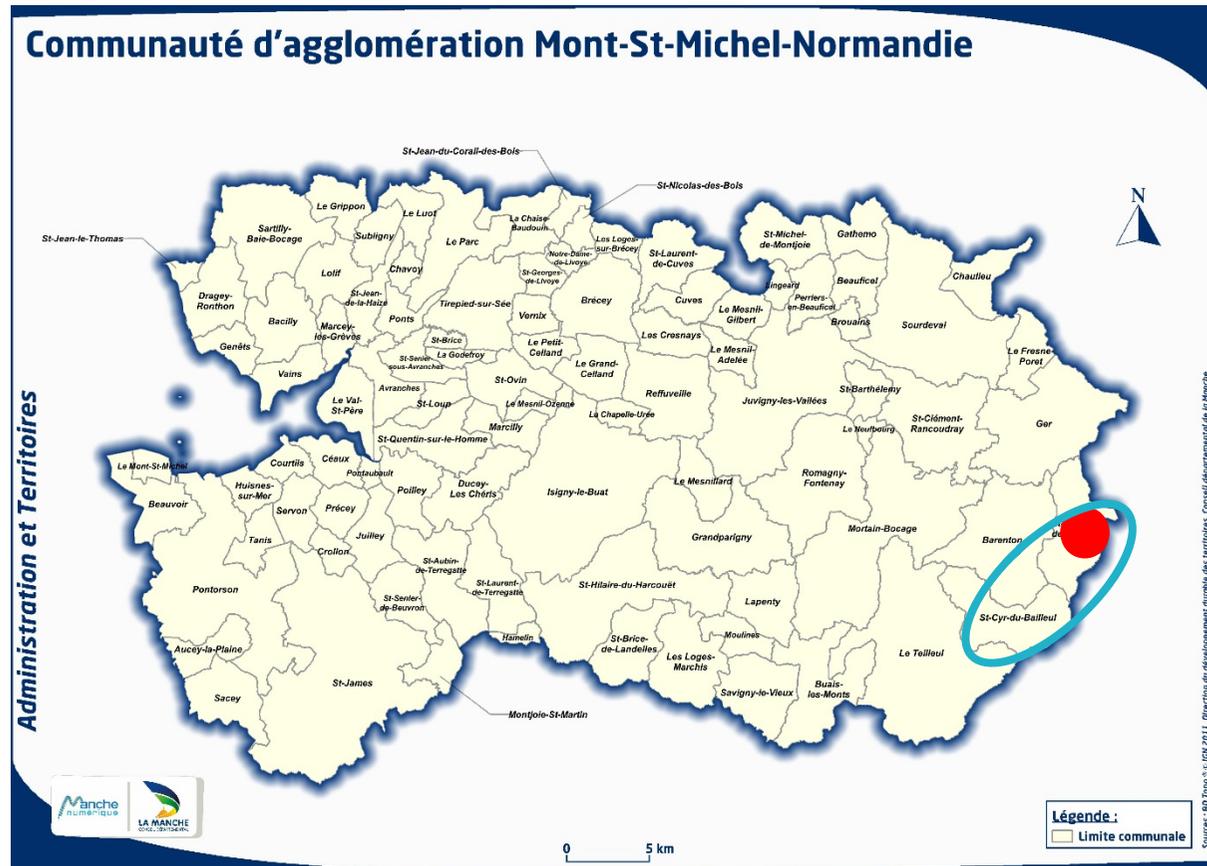
Éléments clés

Population DGF : 1 123 habitants (cumul des deux communes)

EPCI : Mont Saint-Michel Normandie

Canton : Mortainais

Localisation des communes et de la commune d'implantation du projet



Contexte

Saint Georges de Rouelley, commune située aux marches du département de la Manche. Elle est caractérisée par un habitat assez concentré dans le bourg et par un site de tout premier intérêt : la Fosse Arthour. Très vivante commercialement grâce aux communes environnantes dépourvues de commerces.

Située en zone de revitalisation rurale, la population tend à augmenter très légèrement.

Saint-Georges fait partie du Parc naturel régional Normandie-Maine.

Saint-Cyr-du-Bailleul est au sud ouest de Saint-Georges. Elle compte un restaurant et un gîte aménagé dans l'ancienne gare le long de la voie verte.

Ensemble elles ont constitué un syndicat pour porter les coûts de fonctionnement de l'école implantée à Saint-Georges. A noter que le site n'accueille pour le moment que les élèves du primaire, les maternels étant à Barenton car le RPI est plus étendu que le syndicat et comprend également la commune de Barenton.

Descriptif du projet

Le projet est porté par la commune de Saint-Georges-de-Rouelley pour le compte du syndicat intercommunal qui regroupe les communes de Saint-Georges-de-Rouelley et de Saint-Cyr-du-Bailleul.

Les travaux visent à réaménager l'intérieur du bâtiment et à travailler sur la performance énergétique. Il est prévu le regroupement sur le site du Groupe Scolaire Pierre Sineux de 4 classes du RPI, une salle de motricité, un espace de repos pour les maternelles, un accueil pour la Direction, une salle des professeurs et la création d'un nouveau bloc pour sanitaires.

Timing de l'opération

Autorisation de commencement de travaux : 22/06/2018

Candidature validée en CP du 19/11/2018

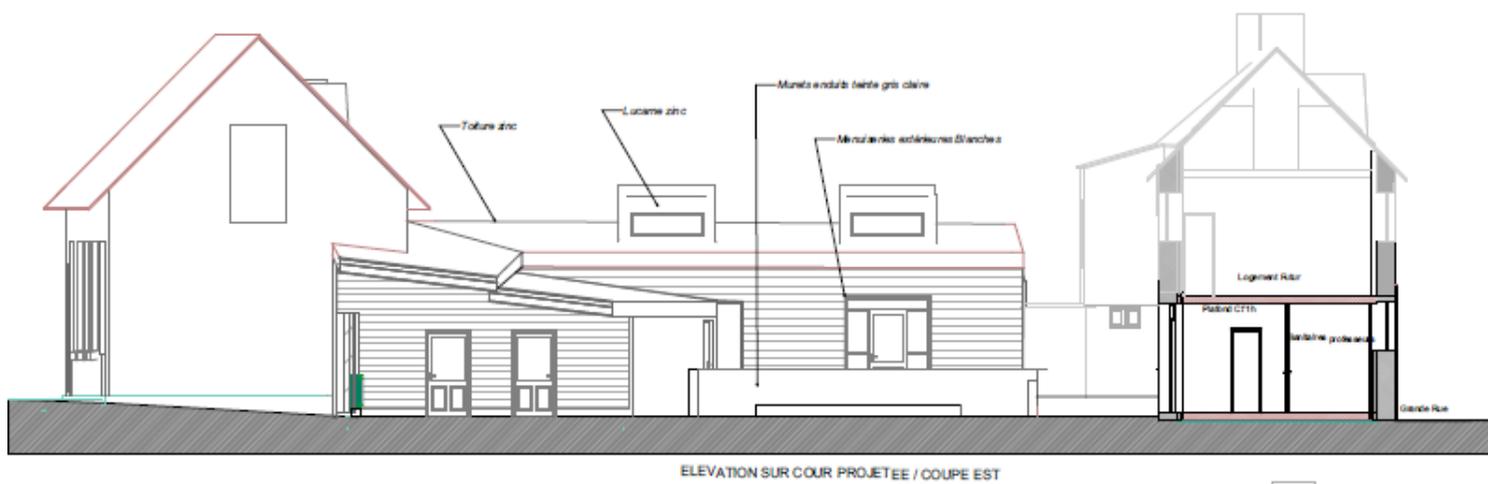
Travaux : en cours

Montant estimatif du projet

Travaux : 537 360 € HT



St Georges de Rouelley St Cyr du Bailleul



Avis favorable au projet d'aménagement et d'agrandissement du groupe scolaire Pierre Sineux, à St-Georges-de-Rouelley, dans la mesure où ce projet permet d'améliorer la qualité de l'offre de services aux familles en milieu rural.

ENVELOPPE DE LA COMMUNE

112 300€

(sur la base d'une population DGF de 1 123 habitants)

SOLLICITATION FINANCIÈRE

40% du montant des dépenses éligibles

SUIVI DOSSIER

Validation de la candidature en commission permanente du 19/11/2018

Validation de la subvention définitive en commission permanente dans les 2 ans suivant la validation de la candidature sur présentation d'un dossier au stade des appels d'offres

Jean MORIN

Vice-président du Conseil départemental
délégué aux infrastructures, territoires
et l'habitat

Serge DESLANDES

Conseiller départemental en charge de
la politique territoriale, conseiller
départemental du canton du Mortainais

Claudine SAUVE

Maire de Saint-Cyr-du-Bailleul

Raymond BECHET

Maire de Saint-Georges-de-Rouelley

Valérie NORMAND

Conseillère départementale
du canton du Mortainais